

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 20 OCT. 2011

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement  
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

FS1A9/752/11

Nos réf. : AELR SADTL 2011/061

Vos réf. :

Affaire suivie par : Isabelle Jory

isabelle.jory@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 87 – Fax : 04 67 15 68 12

Courriel :

ee.sadtl.dreal-langrouc@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

DDTM de l'Hérault

Service environnement et Aménagement Durable  
du Territoire

Unité Politiques contractuelles et du  
développement durable

520 allée Henri II de Montmorency

34064 Montpellier Cedex

**Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale**

**Dossier de demande de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de  
Cournonsec (34)**

Par courrier reçu le 18 août 2011, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Cournonsec déposé par Energie du Sud.

Depuis le 19 octobre 2011, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

**L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique sur le site internet de la préfecture. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.**

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint  
de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00

520 allées Henri II de Montmorency

34064 Montpellier cedex 02